

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042608-DE
Reçu le 30/04/2026
Publié le 30/04/2026



MAIRIE DE SOSPEL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU **Lundi 27 avril 2026**

DELIBERATION N°8

OBJET : Subventions 2026 / Associations

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe BRUNENGO.

Etaient présents :

M. BRUNENGO	Mme RAYBAUT	M. CARDON
M. LORENZI	M. POGGI	M. CHIOFALO
Mme FERRERO	Mme CHAVONET	Mme PASQUETTI
M. DETOEUF	M. GRIMONT	M. GENERO
Mme GERMANO-ORFAO	M. CAPOZZI	M. CHAREF
M. BOUSSEAU	Mme CAMOSSETTO-MUNOZ	M. PERSICOT
Mme TANGUY BELMON	Mme OUNIS VANPOUCHE	M. MIMOUNI
M. BERTON	Mme GIRAUD L	Mme WATTRELOT
Mme GIRAUD A	Mme AVENOSO	Mme OLIVA

Etaient excusés et/ou Etaient absents

M. BERTON qui avait donné pouvoir à M. DETOEUF
Mme PASQUETTI qui avait donné pouvoir à M. CHIOFALO
Mme GIRAUD L qui avait donné pouvoir à Nicole RAYBAUT
Mme AVENOSO qui avait donné pouvoir à Martine FERRERO
M GENERO qui avait donné pouvoir à M. BOUSSEAU
M. PERSICOT qui avait donné pouvoir à Mme OLIVA
M. MIMOUNI qui avait donné pouvoir à Mme WATTRELOT

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Lucas CHAREF est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

Madame GERMANO-ORFAO, Adjointe, prend la parole,

Considérant l'intérêt local desdites associations,

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042608-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

Considérant leur bilan financier.

Considérant le budget de la commune pour l'année 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission « associations » qui s'est réunie le jeudi 16 avril ;

Il est proposé pour l'année 2026 de voter les subventions aux associations de la manière suivante :

Associations	Montant Demandé	Montant Attribué	Vote Conseil Municipal
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €	1 000,00 €	
Association du Fort St Roch	3 000,00 € (fonctionnement) 4 500,00 € (investissement)	2 000,00 € 3 000,00 €	Demande gratuité pour les écoles
Artdanse&M	3 500,00 € (évènementiel)	2 000,00 €	
A Musica	500,00 €	500,00 €	
AS Sospel	4 000,00 €	2 000,00 €	
Bévéra Rando	500,00 €	250,00 €	
Bien Vivre avec Soi-Même	1 700,00 €	500,00 €	
Crazy Twirl	2 000,00 €	2 000,00 €	
Cinéma	2 000,00 €	2 000,00 €	
E Barboté	1000,00 €	600,00 €	
Association Escale	1 800,00 €	600,00 €	
Felix Felis	1 000,00 €	500,00 €	
Foyer Rural	4 000,00 € (fonctionnement) 1 000,00 € (investissement)	1 500,00 €	
FS Thaï Boxing	1 000,00 €	400,00 €	
Les Jouves du Bachas	1500,00 € (fonctionnement) 2000,00 € (investissement)	1 500,00 €	
Judo Club	1200,00 €	400,00 €	

AR Prefecture

006-210601365-20260427-27042608-DE

Reçu le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

La Lyre	2 500,00 €	2 500,00 €	
Sospelloise	(fonctionnement)		
La Vie en Couleurs	1200,00 € (évènementiel)	500,00 €	
Cercle d'Etude du Patrimoine	1 500,00 €	1 000,00 €	
Les Amis du Rail	100,00 €	100,00 €	
L'union nationale des Anciens Combattants	700,00 €	700,00 €	
L'U.P.B.	3 000,00 € (évènementiel)	3 000,00 €	
OCCE 06 Scolaire maternelle	3 000,00 €	3 000,00 €	
Ecole élémentaire de Sospel	6 000,00 €	6 000,00 €	
Physalis	700,00 €	400,00 €	
Raid du Mercantour	1 000,00 € (évènementiel)	1 000,00 €	
Sospel Cambo Styles	1 200,00 €	400,00 €	
Sospel VTT	1 200,00 €	400,00 €	
Sospel Ping	800,00 €	400,00 €	
Trekkers	1 000,00 €	1 000,00 €	

TOTAL : 41 150,00 €

Toutes les subventions ont été adoptées à l'unanimité.

Pour A Musica, Mme Pasquetti n'a pas pris part au vote.

Pour le Cercle du Patrimoine, Joëlle Tanguy-Belmon n'a pas pris part au vote.

Pour les Jouves du Bachas, Martine Chavonnet, Nicole Raybaut et Lucas Charef n'ont pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,



Le Maire,